



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 28 septembre 2018

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Projet de requalification des espaces publics autour du centre commercial de Grand'Place : bilan de la concertation

Délibération n°

Rapporteur : Ludovic BUSTOS

PROJET

Le rapporteur(e), Ludovic BUSTOS
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Projet de requalification des espaces publics autour du centre commercial de Grand'Place : bilan de la concertation

Exposé des motifs

Dans le cadre de sa compétence en matière de création et d'aménagement de voiries et de sa politique d'amélioration de la qualité des espaces publics, la Métropole porte un projet de requalification des espaces publics autour du centre commercial Grand'Place.

OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Le Conseil métropolitain du 6 juillet 2018 a défini les modalités de la concertation et validé les objectifs poursuivis par le projet, rappelés ci-après :

- Requalifier les axes de circulation suivants situés sur les communes de Grenoble et d'Echirolles, au droit du projet : avenue de l'Europe, avenue Edmond Esmonin, avenue Marie Reynoard, avenue Salvador Allende, rue Jean Vilar, en adaptant les caractéristiques routières de ces voies au profit d'un meilleur partage de l'espace public entre piétons, cycles, transports en commun, automobiles, continuité verte entre les parcs, et en assurant la desserte du centre commercial,
- Envisager la démolition de l'ouvrage d'art « autopont Marie Reynoard » en proposant un espace public qualitatif aux usages multiples, participant à la liaison entre les parcs des Villeneuve,
- Ouvrir l'ilot urbain constitué par le centre commercial en créant une liaison Nord-Sud, améliorer les liaisons entre les Granges Nord et le Village Olympique,
- Créer des perméabilités transversales pour les modes actifs sur les axes routiers majeurs,
- Assurer une intégration urbaine et paysagère qualitative du centre commercial, en accompagnant sa requalification et en favorisant son ouverture sur l'espace public,
- Etudier l'option de suppression de la passerelle reliant le centre commercial à la place de Valmy, en tenant compte des enjeux de liaisons piétonnes,
- Plus généralement, décliner les orientations du guide métropolitain des espaces publics et de la voirie : partager l'espace public en faveur des mobilités actives et des transports en commun, conforter les pôles de vie, garantir la place de la nature et prendre soin de l'environnement, cultiver la diversité des territoires et faire mieux avec moins.

DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

La concertation publique s'est déroulée du 10 juillet au 4 septembre 2018, selon les modalités suivantes :

En moyens d'information :

- 30 000 flyers et 2 000 affiches diffusés dans les boîtes aux lettres, les lieux publics et auprès des commerçants du secteur, en amont des deux réunions des 10 juillet et 30 août 2018.
- Des informations ont été relayées sur les sites des villes de Grenoble et d'Echirolles et sur le site participation de la Métropole.

- La presse locale a relayé l'information (Dauphiné Libéré, Place Grenet...)
- 3 kakémonos d'explication ont été déposés au siège de Grenoble-Alpes Métropole, en mairies de Grenoble et d'Echirolles et à l'accueil du centre commercial Grand'Place aux jours et horaires d'ouverture.
- Un dossier de concertation a été déposé au siège de Grenoble-Alpes Métropole, en mairies de Grenoble et d'Echirolles et à l'accueil du centre commercial Grand'Place aux jours et horaires d'ouverture.

En moyens d'expression :

- Des registres d'expression ont été déposés au siège de Grenoble-Alpes Métropole, en mairies de Grenoble et d'Echirolles et à l'accueil du centre commercial Grand'Place aux jours et horaires d'ouverture.
 - Au terme de la présente concertation, 18 expressions écrites ont été déposées dans les registres papier
- Possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président de Grenoble-Alpes Métropole
 - Au terme de la présente concertation 6 courriers ont été reçus de la part
 - des associations LAHGGLO et ADTC,
 - de la société Carmila France (propriétaire de la galerie marchande du centre commercial Carrefour Grand' Place), de la société immobilière Carrefour Property (société détentrice des murs de l'hypermarché) et du centre commercial Carrefour,
 - ainsi que des commerçants de la galerie Carrefour
- Ouverture d'un formulaire sur la page dédiée au projet Grand'Place du site Internet de la participation
 - Au terme de la présente concertation, la plateforme numérique a recueilli 28 expressions
- Organisation de deux réunions publiques les 10 juillet et 30 août 2018.
 - La réunion publique du 10 juillet qui s'est tenue à la bibliothèque Kateb Yacine a réuni une centaine de personnes
 - La réunion du 30 août qui s'est tenue à l'école d'architecture et a réuni une centaine de personnes
- Organisation d'une visite le 30 août 2018
 - Cette visite a réuni environ 80 personnes.

SYNTHESE DES AVIS EXPRIMES

Les éléments abordés par les participants à la concertation publique sont les suivants :

D'une façon globale, les expressions recueillies sur papier, en présentiel et en numérique indiquent un accueil favorable au remaniement des espaces publics du secteur qui ont vieillis et qui nécessitent, du point de vue, des habitants et usagers, d'être réaménagés pour être plus confortables, plus ouverts, qualitatifs et végétalisés. Ce projet est la première pierre d'une réflexion plus globale à partager sur 'la centralité Sud.

Les points forts de consensus sont :

- la destruction de l'autopont qui fait la quasi-unanimité et qui devra permettre la réalisation d'un mail Nord-Sud végétalisé et aménagé pour le confort des piétons, cyclistes et automobilistes dans l'esprit d'une voie apaisée ;
- la création d'un cheminement piéton Nord-Sud qui doit assurer confort et sécurité pour notamment les familles avec enfants ;
- une meilleure accessibilité et sécurité piétonne et cycle du secteur, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et une possibilité de garer son vélo en proximité des entrées du centre commercial ;
- un réaménagement de qualité des espaces publics et la création d'espaces de rencontres et de repos avec des bancs et des poubelles, des espaces agréables et ombragés ;
- un projet permettant plus de végétalisation avec la plantation de nombreux arbres ;
- une réduction de la consommation d'énergie du bâti et la pose de panneaux solaires en toiture.

Les points de vigilance indiqués par des participants sont :

- le besoin de se sentir en sécurité dans les traversées des rues en tant que piétons et sur les pistes cyclables en tant que cyclistes ;
- le besoin d'un aménagement qui limite les « rodéos » ;
- la nécessité à terme, de rénover les pôles d'échange de transports en commun et notamment l'arrêt de tram Alpexpo qui doit être rendu plus lumineux ;
- la nécessité d'un maintien de l'accès en voiture et des places de stationnement aux abords du centre commercial afin de ne pas engorger les quartiers d'habitat environnants ;
- l'ambition insuffisante en matière de développement des pistes cyclables dans le secteur (et notamment dans la partie Nord de la rue Marie Reynoard et les connexions avec le mail cyclable rues Allende et Alsace) dont il faut renforcer la lisibilité ;
- la nécessité de conserver, voire de renforcer l'accès aux personnes à mobilité réduite entre les quartiers environnants et le centre commercial ;
- la qualité de traitement de la façade Sud, la limitation des nuisances liées aux livraisons et un accès facile (par une entrée directe ?) entre les quartiers d'habitat au sud et le centre commercial ;
- le besoin d'entretien et de nettoyage réguliers ;
- le besoin de nature au sol et de jeux d'eau notamment pour les moments de canicule ;
- la vigilance sur la plantation d'arbres allergènes ;
- les critères d'évaluation du projet notamment en matière de consommation d'énergie du bâti ;
- la gestion des nuisances pendant toute la durée du chantier ;
- la nécessaire information des riverains tout au long des études et travaux et la nécessité de continuer à échanger sur les transformations à venir du secteur.

Les sociétés propriétaires et exploitante du centre commercial Carrefour ainsi que les commerçants de la galerie attirent l'attention sur la liaison existante entre les deux centres commerciaux Grand' Place et Carrefour Grand' Place.

Les points d'interrogations et de débats des participants sont :

- les reports de voitures liés à la démolition de l'autopont et la nécessité d'engager une réflexion sur le plan de circulation du secteur élargi ;
- la nécessité ou non d'une voie automobile sur le nouveau mail Nord-Sud ;
- la nature du lien aérien ou au sol et la continuité commerciale entre les deux centres commerciaux ;
- le positionnement de la ligne de bus avenue de l'Europe
- le besoin d'accès sécurisé et facile, notamment pour les personnes à mobilité réduite, entre les quartiers d'habitat au sud et le centre commercial, ce qui interroge sur la suppression ou le maintien avec rénovation de la passerelle sud actuelle et nécessite une approche globale des circulations avec les différents secteurs du quartier des Granges ;
- l'ouverture des restaurants en soirée, le développement d'activités culturelles ou associatives et l'organisation d'animations notamment sur le nouveau parvis qui permettraient le développement d'une vie de quartier ;

- le coût et la répartition financière entre le groupe Klépierre qui porte le projet privé et la Métropole qui aménage les espaces publics ;
- le besoin interrogé d'accroître une offre commerciale face à la difficulté de certains commerces dans d'autres secteurs de la métropole ;
- le questionnement sur le devenir d'autres terrains situés à proximité du projet : ex Clinique du Mail, terrain Cipra, terrain à côté du Stratège...

SUITES DONNEES AUX AVIS EXPRIMES

Au vu des apports de la concertation, la Métropole envisage de donner les suites suivantes aux observations et contributions des participants :

Sur le projet

- l'avis favorable pour la démolition de l'autopont permet de confirmer cet élément fort du projet ;
- le mail Nord-Sud et le cours de l'Europe seront aménagés en prenant en compte les apports de la concertation (besoin de végétalisation, confort et sécurité pour chaque mode de déplacement...) ;
- l'aménagement du parvis sera réalisé, tout en continuant à réfléchir aux animations possibles de l'espace ;
- une attention particulière sera apportée au traitement des espaces bordant la façade sud et aux nécessités de rendre cette dernière plus qualitative et paysagée ;
- les cheminements piétons et cycles depuis les arrêts de transports en commun et les différents quartiers riverains seront retravaillés pour plus de sécurité, de lisibilité et d'accessibilité ;
- les propositions précises qui ont été faites en matière d'aménagements piétons et cycles seront étudiées avec attention ;
- le devenir de la passerelle Sud vers la place de Valmy fera l'objet d'études complémentaires, en lien avec la commune d'Echirolles ; dans l'attente, d'éventuels travaux de sécurisation pourront être conduits ;
- une attention particulière sera portée à la réduction des nuisances lors des phases de chantiers ;
- les gestionnaires de l'espace public seront contactés pour renforcer l'entretien et le nettoyage des espaces.

Les points relevant du projet privé seront rappelés au propriétaire, le groupe Klépierre, pour s'assurer de leur prise en compte :

- traitement qualitatif des livraisons pour limiter les nuisances, notamment sonores, (envisager une couverture des quais),
- traitement de qualité de la façade Sud et création d'accès de qualité et confortables à l'Ouest et au Sud,
- animation et ouverture sur l'espace public des commerces situés au rez-de-chaussée,
- échanges entre centre commerciaux sur la nature de la liaison physique entre les deux,
- limitation des nuisances et garantie de sécurité dans les phases de chantiers,
- informations dans la durée sur les résultats de consommation d'énergie du bâti.

Sur la concertation

- des temps d'échanges sur l'avenir de la passerelle Sud et sur les questions d'animation du futur parvis, en lien avec les communes d'Echirolles et de Grenoble et le groupe Klépierre seront proposés ;
- Des temps d'échanges sur l'évolution du secteur dans le cadre de la centralité sud seront organisés ;

- Une « foire aux questions » présentant des éléments de réponses aux principales questions posées sera mise en ligne sur la Plateforme numérique participative de la Métropole.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 à L103-6 et R103-1

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 6 juillet 2018 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation

Après examen de la Commission Mobilités du 07 septembre 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- De valider le bilan de la concertation présenté dans la présente délibération
- De poursuivre la mise en œuvre du projet.